

## NOTICE EXPLICATIVE

2024

La commune de Noyal-sur-Vilaine propose aux jeunes âgées de 16 à 18 ans des missions « argent de poche » appelé également « chantier à caractère éducatif ».  
Ce dispositif est porté par le service jeunesse de la commune.

Le dispositif « argent de poche » a pour objectifs :

- Intégrer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie.
- Valoriser leur travail.
- Créer du lien entre les différents acteurs et services de la commune.
- Accompagner l'orientation par une expérience professionnelle ainsi que dans la formalisation de l'expérience professionnelle lors de la rédaction de CV.

### CADRE

Des missions de 3h et 30 min de pause sont proposées pendant les vacances scolaires. Elles sont rémunérées 15 euros les 3 heures. Le nombre de missions proposées dépend des disponibilités du jeune, des dates demandées mais également du nombre d'inscrits à ce dispositif.

L'animatrice jeunesse en charge du projet s'engage à répartir le plus équitablement possible le nombre de missions en fonction des critères ci-dessus.

Le jeune s'engage quant à lui à être ponctuel et respectueux, à prévenir l'animatrice en cas d'absence.

Pour l'année 2024, nous proposerons des missions sur les périodes suivantes :

- vacances d'hiver (26 Février au 8 Mars)
- vacances de printemps (22 Avril au 3 Mai)
- vacances d'été (Juillet et Août)
- vacances d'automne (21 Octobre au 31 Octobre)

### LES DIFFÉRENTES MISSIONS POSSIBLES

Restauration scolaire	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aide à la restauration et au service</li><li>• Nettoyage de la salle en fin de service</li></ul>
Animation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagnement des 3-5 ans à la piscine</li><li>• Soutien à l'équipe d'animation</li><li>• Pour les plus âgés, soutien encadrement au local jeune</li></ul>
Entretien / Nettoyage	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ménage à l'école La Caravelle et l'Optimist</li></ul>
Administratif	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tri d'archive</li></ul>
L'intervalle	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rangements des livres</li></ul>

## RESPONSABILITÉS

La commune de Noyal-sur-Vilaine ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participant au dispositif « Argent de poche ». En aucun cas la gratification versée pour la participation à l'activité ne pourra avoir l'équivalent de salaire.

Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une attestation de responsabilité en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale ou d'assurance complémentaire.

La commune de Noyal-sur-Vilaine s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

## INSCRIPTION

- Possibilité de récupérer le dossier d'inscription soit au service jeunesse le mercredi de 14h à 18h30 ou le samedi de 14h à 18h30, soit en contactant l'animatrice jeunesse à l'adresse suivante : **service.jeunesse@noyalsurvilaine.fr** ou directement sur le site de la commune de Noyal-sur-Vilaine.
- Remplir le document ci-après et joindre un CV, une lettre de motivation ainsi qu'une photocopie de l'attestation de responsabilité civile.

**Remarque : Nous pouvons accompagner les jeunes en amont, dans la rédaction du CV et de la lettre de motivation, nous pouvons également les accompagner à la suite des missions afin de les aider à mettre en valeurs les travaux effectués dans le cadre d'une future recherche d'emploi.**

> Pour un positionnement pour les vacances d'hiver et de printemps, le dossier est à rendre au plus tard pour **le vendredi 26 janvier 2024**.

> Pour un positionnement pour les vacances d'été et d'automne, le dossier est à rendre au plus tard pour **le mardi 7 mai 2024**.

(En cas de retard, il ne sera pas garanti de recevoir des propositions de missions)

